



**Brochure d'information
sur le système de santé en
Israël et sur les différents
services de la Méouhédet**

Introduction

Le système de santé en Israël est viscéralement différent du système français.

De ce fait un grand nombre d'entre nous se sentent perdu quand au fonctionnement des caisses d'assurance maladie en Israël, conformément appelées " Koupot 'Holim ".

Il existe de surcroît un fossé non négligeable quand au niveau et au fonctionnement de la médecine en générale.

Vient s'ajouter à cela un problème de communication entre le médecin traitant et le patient, ce qui installe bien souvent un sentiment d'impuissance et d'incompréhension.

C'est pour toutes ces raisons que la Méouhédet a décidée d'agir en recrutant en son sein des centaines de médecins francophones et en créant des services adaptés au public francophone toujours grandissant.

Vous trouverez dans cette brochure spécialement crée pour vous toutes les informations nécessaires à la compréhension du système de santé en Israël et plus particulièrement des services proposés par la Méouhédet.



Sommaire

- ▶ Explications sur le système de santé en Israël – F.A.Q. p.6
- ▶ Vos contacts francophones p.14
- ▶ Liste des médecins francophones classés par villes p.16
- ▶ Les complémentaires santé p.24
- ▶ Tableau des garanties p.26
- ▶ Méouhédet Zahav (Gold) p.28



Explications sur le système de santé en Israël.

Le système de santé Israélien est basé sur le système de santé Allemand.

Le budget de la santé est réparti entre les " Koupot 'Holim " (Les caisses d'assurance maladie) selon leurs nombre d'adhérents respectifs.

En Israël il en existe 4, la Méouhédet étant la plus adaptée au public francophone.

Ce système est complexe et différent en de nombreux points de celui connu en France.

Afin de vous le présenter le plus simplement et le plus complètement possible, nous avons choisi de le faire sous forme de F.A.Q. (Foire Au Questions).



1) Qu'est ce qu'une Koupat 'Holim ?

La Koupat Holim est une organisation médicale à but non lucratif qui prodigue des soins de santé à l'ensemble des citoyens. Conformément à la loi nationale sur l'assurance maladie, chaque citoyen israélien est en droit de recevoir des soins du service d'assurance maladie dans lequel il est inscrit.

La loi fixe un panier de services subventionnés par l'état (Soins, médicaments etc.) que les Koupot 'Holim sont dans l'obligation de fournir a leurs adhérents.

La Koupat 'Holim est l'équivalent de la Sécurité Sociale française.

2) Quelle est la différence entre la Koupat 'Holim et le Bitouah Léoumi ?

- ▶ La Koupat 'Holim est l'équivalent de la Sécurité Sociale.
- ▶ Le Bitouah Léoumi regroupe les institutions suivantes : CAAF, RSA, Pole-Emploi et une partie de la Sécu, RSI etc. dans le sens ou les arrêts maladie lui sont incombés.

Le Bitouah Léoumi fournit donc les prestations suivantes : Arrêts maladie, Aides au logement, Allocations familiale, RSA, Chômage et Invalidité.

3) La Koupat 'Holim est-elle payante ?

Non pas directement.

Des cotisations sont déduites de la fiche de paye.

Ces cotisations vont directement dans les caisses de l'état qui va les répartir entre les différentes institutions ; notamment les Koupot 'Holim.

Vous ne devez donc rien payer directement à la Koupat 'Holim (pour le service de base).

4) Quels sont les services fournis par la Koupat 'Holim ?

Les services fournis par la Koupat sont globalement divisés en deux parties :

- ▶ Le service de base imposé par l'état
- ▶ Les complémentaires santé

5) De quoi le service de base est-il composé ?

Le service de base comprend les prestations suivantes :

- ▶ Consultations
- ▶ Spécialistes
- ▶ Pharmacie
- ▶ Hospitalisation / Ambulance
- ▶ Analyses / Radiologie
- ▶ Auxiliaires médicaux

6) Explications

- ▶ Consultations :

Les consultations chez le médecin généraliste, le Pédiatre et le Gynécologue sont entièrement prisent en charge par la Koupat 'Holim.

Contrairement à la France, vous n'avez pas à avancer d'honoraires ; vous disposez d'une carte magnétique que vous remettez au médecin lors de votre consultation. Celui-ci recevra ses honoraires directement par la caisse d'assurance maladie.

- ▶ Les spécialistes :

Lors d'une consultation chez un spécialiste (O.R.L etc.), vous devrez payer 28 Shekels par trimestre.

C'est-à-dire que vous pourrez retourner chez ce spécialiste autant de fois qu'il le faut dans le trimestre sans repayer.

La Koupat Holim versera la différence de ses honoraires au médecin.

► Pharmacie :

La Koupat 'Holim prend en charge la majeure partie du prix des médicaments figurants dans le panier de santé fixé par l'état. Il reste à la charge de l'adhérent une partie à déboursier par médicament environ 15% ce qui représente environ 14 Nis du prix total du médicament ; même si celui-ci possède une complémentaire santé.

La plupart des médicaments sont donc pris en charge à 85% mais il existe aussi des cas où la prise en charge est de 50 %.

- Hospitalisation / Ambulance :

L'hospitalisation :

L'hospitalisation dans les hôpitaux publics sur présentation d'une ordonnance est gratuite.

Le transport en ambulance :

1) Dans le cas où la personne est hospitalisée, le transport est entièrement pris en charge.

2) Si la personne est allée à l'hôpital en ambulance mais n'est pas hospitalisée ; avec une ambulance basique de MDA (Magen David Adom) , le transport reste entièrement à la charge de l'adhérent ; avec une ambulance de soins intensifs mobiles (Natan) , la prise en charge sera de 50%.

► Analyses / radiologie :

Les analyses de base comme les prises de sang, les analyses d'urine, les prélèvements de gorge etc. sont entièrement prises en charge.

La radiologie ainsi que les analyses plus poussées, toujours sur ordonnance du médecin traitant, sont considérées comme les médecins spécialistes, c'est-à-dire que l'adhérent devra participer à hauteur de 28 Nis par trimestre. (Il pourra bénéficier d'autant de radios ou d'analyses du même type dans le trimestre sans devoir repayer).

► Auxiliaires médicaux :

Les auxiliaires médicaux comme les infirmières etc. sont entièrement pris en charge par la Koupat 'Holim.

7) Les complémentaires santé

En Israël, les complémentaires santé viennent rajouter des services qui ne figurent pas dans le panier de santé fixé par l'état.

En revanche, ces complémentaires ne viennent pas combler les fossés laissés sur les services déjà présents dans le panier de santé contrairement aux mutuelles présentes en France.

Exemples :

► Sur le poste pharmacie ; en France avec une mutuelle de base, vous avez un remboursement à 100% alors qu'en Israël, un pourcentage reste à la charge de l'adhérent même avec une complémentaire santé.

► La complémentaire santé en Israël vient rajouter des services non pris en charge par l'état comme l'optique, les soins dentaires, les hôpitaux privés etc.

Vous trouverez ci-après un chapitre détaillé consacré aux complémentaires santé de la Méouhédet.

8) Comment prendre Rendez-vous chez le médecin ?

Méouhédet met à votre disposition une centrale téléphonique vous permettant la prise de rendez-vous ainsi que d'obtenir toutes les informations en relation avec la Méouhédet.

Numéro national : *3833

Cette centrale est à votre service 24h/24

En cas de besoins vous pouvez également contacter un de nos contacts francophones.

La liste complète des contacts francophone classée par ville se trouve en page ?

9) Comment se passe une consultation ?

Contrairement à la France, les consultations en Israël se passent pour la plupart dans des centres médicaux et non dans des cabinets privés (il existe aussi des médecins possédant leur propre cabinet, ayant des accords avec la Koupa).

Les centres médicaux de la Méouhédet sont nombreux dans chaque ville (Vous en trouverez une liste ci-après).

Ces centres contiennent un large panel de services et de spécialistes.

La plupart des centres sont pourvus d'une pharmacie, ce qui vous permet de gagner du temps et de vous procurer vos médicaments dès la sortie de chez le médecin.

Lors de votre adhésion, vous recevrez une carte magnétique qui vous permettra d'aller consulter chez n'importe quel médecin de la Méouhédet.

Le médecin passera la carte dans un sabot spécialement conçu à cet effet, ce qui lui permettra de recevoir ses honoraires directement de la Koupa.

Votre carte sera aussi nécessaire lors de votre passage à la pharmacie.

10) Peut-on changer de médecin ?

Bien sûr!

Vous pouvez changer de médecin jusqu'à 2 fois par trimestre

(Dans le cas où vous souhaitez obtenir un second diagnostic par exemple).

Cependant, si vous changez de médecin une troisième fois, la loi stipule qu'un règlement de 154 Nis devra être effectué.

11) Peut-on changer de Koupat 'Holim ?

Oui.

Vous pouvez changer de koupa tout les trimestres.

C'est-à-dire que tout les 3 mois (donc 4 fois par an) vous pouvez vous inscrire dans une autre Koupa en allant dans n'importe quel bureau de poste moyennant la somme de 15.10 Nis ou le faire gratuitement via notre site internet www.meuhedet.co.il

12) Je ne parle pas bien l'hébreu, comment faire ?

Nous sommes conscients du fossé linguistique existant.

C'est pour cette raison majeur que nous mettons à votre disposition des

centaines de médecins francophones dans tout Israël !

Vous trouvez ci-après les listes détaillées des médecins francophones classés par villes et par quartiers.

Vous disposez également d'une liste de contacts francophones au sein de la Méouhédet se tenant à votre entière disposition en cas de besoin.

Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions ?

Ecrivez-nous dès à présent à : francophone@meuhedet.co.il

Contacts francophones

Secrétariat francophone :

Mme Ora Pinto ▶ 09.860.13.91 ▶ mail : ora_pinto@meuhedet.co.il

▶ 09.832.37.60

Pour toutes questions, suggestions ou demandes de renseignements :

francophone@meuhedet.co.il

Pour les questions concernant l'Alya :

aliyah@meuhedet.co.il



JERUSALEM

Adam

Dr Touitou Meir ▶ Orthopédiste

rue Guiva Binyamin

Tel: 02.585.66.57

Arzei Habira

Chofan Yael ▶ Diététicienne

4 rue Hatourim

Tel: 02.531.44.44

Bait Vegan

Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue

35 rue Hapisga

Tel: 02.644.29.99

Dr Cohen Dany ▶ Pédiatre

60 rue Hapisga

Tel: 02.642.04.77

Dr Licha Géraldine ▶ Pédiatre

129 rue Ouziel

Tel: 02.652.86.51

Dr Torjman Corinne ▶ Pédiatre

35 rue Hapisga

Tel: 02.644.29.99

Azoulay Emmanuelle ▶ Orthoptiste

35 rue Hapisga

Tel: 02.644.29.99

Dr Sasportas Eliahou ▶ Orthopédiste

35 rue Hapisga

Tel: 02.644.29.99

Dr Touitou Sabrina ▶ Gynécologue

35 rue Hapisga

Tel: 02.644.29.99

Baka

Dr Korchia Gérard ▶ Pédiatre

15 rue Dan

Tel: 02.672.33.61

Beitar

Levi Tsvi ▶ Podologue

Centre médical Hatmarim

Tel: 02.548.87.00

Centre Ville

Dr Toubiana Philippe ▶ Médecin de famille

3 rue King George

Tel: 02.623.33.15

Dr Chriqui Bat-Cheva ▶ Phlébologue

48 rue Shivte Israel

Tel: 02.626.75.55

Dr Morali Giles ▶ Gastro-Entérologue

3 rue King George

Tel: 02.623.33.15

Zerah Judith ▶ Orthophoniste

(Enfants, adultes, voix)

48 rue Shivte Israel Tel: 02.626.75.55

Dr Uzan Elisha ▶ Cardiologue

8 rue Elicha

Tel: 02.626.20.03

Cokhav Yaacov / Tel Tsion

Dr Cohen Murielle ▶ Médecin de famille / Pédiatre

Tel: 02.970.65.55

Dr Rotnemer Alexandre ▶ Médecin de famille

Tel: 02.970.65.55



Dr Hermano Simha ▶ Gynécologue

2 rue Haavat Israel
Tel: 02.970.65.55

Dr Hattab Claude ▶ ORL

2 rue Haavat Israel
Tel: 02.970.65.55

Dr Semoun Itshak ▶ Médecin de garde

Tel: 02.970.65.55

Guéoula**Azoulay Emmanuelle ▶ Orthoptiste**

Kikar Hashabbat - 2 rue Yehezkiel
Tel: 02.501.83.33

Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue

23 rue Rechit Hoh'ma
Tel: 02.624.41.16

Dr Etan Tsvi ▶ Médecin de famille

Kikar Hashabbat
2 rue Yehezkiel Tel: 02.501.83.33

Dr Benatar Giles ▶ Médecin de famille

8 rue Malahi
Tel: 02.531.27.77

Dr Koginsky Mickael ▶ Pédiatre

83 rue Méa She'arim
Tel: 02.581.72.34

Dr Picard Elie ▶ Pneumologue

2 rue Yehezkel
Tel: 02.501.83.33

Zerah Judith ▶ Orthophoniste (Enfants, adultes, voix)

8 rue Malahi Tel: 02.531.27.77

Dr Rosen Bruno ▶ Gynécologue

8 rue Malahi
Tel: 02.531.27.77

Guilo**Dr Haddad Philippe ▶ Médecin de famille**

7 rue Haganenet
Tel: 02.676.54.53

Alfi Marlène ▶ Diététicienne (enfants/ adultes)

800 rue Tsvia Veitshak
Tel: 02.646.86.66

Levi Tsvi ▶ Podologue

502 rue Tsvia Veitshak
Tel: 02.548.87.00

Dr Fitoussi Michel ▶ Cardiologue

800 rue Tsvia Veitshak
Tel: 02.646.86.66

Dr Messika Claude ▶ Ophtalmologue

800 rue Tsvia Veitshak
Tel: 02.646.86.66

Dr Partouche Francine ▶ ORL

800 rue Tsvia Veitshak
Tel: 02.646.86.66

Guivat Chaoul**Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue**

1 rue Elkabets
Tel: 02.654.86.66

Dr Harari Marco ▶ Médecin de famille

1 rue Elkabets
Tel: 02.654.86.66

Dr Sued Itshak ▶ Ophtalmologue

1 rue Elkabets
Tel: 02.654.86.66

Dr Douieb Yossef ▶ Ophtalmologue

12 rue Beit Hadfouss
Tel: 02.652.65.52

Dr Zerah Marc ▶ Gynécologue

12 rue Beit Hadfouss
Tel: 02.652.65.52

Dr Benasouli Roger ▶ Neurologue

12 rue Beit Hadfouss
Tel: 02.652.65.52

Hatourim**Azoulay Emmanuelle ▶ Orthoptiste**

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Neuman Dominique ▶ Médecin de famille, Maladies infectieuses

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Cohen Noémie ▶ Pédiatre

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Uzan Elisha ▶ Cardiologue

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Sebban Sarah-levi-valensi ▶ Phlébologue

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Vanzelbaum Aaron ▶ Phlébologue

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Darmon David ▶ Neurologue

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Professeur Sichel Jean-Yves ▶ ORL

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Dr Attal David ▶ ORL

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Chofan Yael ▶ Diététicienne

4 rue Hatourim
Tel: 02.531.44.44

Har Homa**Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue**

11 rue Chaoul Avigor
Tel: 02.646.56.66

Dr Demma Richard ▶ Médecin de famille

11 rue Chaoul Avigor
Tel: 02.646.56.66

Dr Cohen Murielle ▶ Médecin de famille / Pédiatre

11 rue Chaoul Avigor
Tel: 02.646.56.66

Dr Touitou Elie Philippe ▶ Médecin de famille

2 rue Lichtenshtein
Tel: 02.676.35.58

Harmon Hanatsiv**Dr Zarka Marc ▶ Médecin de famille**

centre commercial n° 3
Tel: 02.673.31.60

Dr Choukroun Béatrice ▶ Médecin de famille

centre commercial n° 5
Tel: 02.673.31.60

Har Nof**Dr Krief Yaacov Roger ▶ Médecin de famille**

21 rue Chaoulson
Tel: 02.651.40.97

Hopital Misgav Ladach**Dr Bronstein Jacques ▶ Ophtalmologue**

27 rue Hizkiyaou Hameleh
Tel: 02.567.84.44

Katamon**Dr Lelouche Linda ▶ Médecin de famille**

29 rue Tchernikovsky
Tel: 054.47.18.140

Kiriat Arba

Dr Barkats Daniella ▶ Pédiatre

Tel: 02.996.78.88

Dr Licha Albert ▶ Ophtalmologue

Tel: 02.996.78.88

Dr Touitou Elie Philippe ▶ Médecin de famille

Tel: 02.996.78.88

Dr Zerah Marc ▶ Gynécologue

Tel: 02.996.78.88

Kiriat Tsanz

Dr Korchia Levana ▶ Pédiatre

19 rue Imrei Bina

Tel: 02.501.18.88

Kiryat Yovel

Levi Tsvi ▶ Podologue

3 rue Uruguay

Tel: 02.644.22.22

Cohen Elicheva ▶ Podologue

3 rue Uruguay

Tel: 02.644.22.22

Maale Adoumim

Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue

72 rue hagilgal

tel: 02.590.31.58

Dr Neuman Dominique ▶ Médecin de famille

Kanion Adoumim

Tel: 02.541.21.11

Dr Marzel Ilan ▶ Urologue

Kanion Adoumim

Tel: 02.541.21.11

Mahanaim

Dr Kadosh Michèle ▶ Pédiatre

7 rue Berouhim

Tel: 02.501.17.77

Mamilla

Professeur Rein Azaria ▶ Cardiologue

3 rue Ben Sira

Tel: 02.567.83.03

Centre médical pour l'enfant

3 rue Ben Sira

Tel: 02.567.83.61/0

Mevasseret Tsion

Dr Brauman Hervé ▶ Médecin de famille

125 rue Yasmin

Tel: 02.534.45.24

Dr Koren - Loubetsky Isabelle ▶ Neurologue

Kanyon Harel, 2 ème étage

Tel: 02.533.17.77

Mochava Hagermanit

Dr Cohen Haim ▶ Ophtalmologue

43 b rue Emek Réfaim

Tel: 02.561.24.80

Neve Yaakov

Dr Elharat Meir ▶ Gynécologue

12 rue Charles Louts

Tel: 02.656.90.11

Dr Levy Marianne ▶ Médecin de famille

6 rue Zivin

Tel: 02.583.51.53

Panim Meiroth

Dr Krief Daniel ▶ Médecin de famille

16 rue Panim Meiroth

Tel: 02.502.38.80

Pisgat Zeev

Dr Halimi Norbert ▶ Médecin de famille

49 rue Hachicha - Assar

Tel: 02.583.33.75

Dr Klapholtz Laurent ▶ Dermatologue

Kanyon Hapisga

Tel: 02.584.34.44

Dr Cohen Estelle ▶ Endocrinologue

Kanyon Hapisga

Tel: 02.584.34.44

Ramot

Dr Cohen Pinhas ▶ Pédiatre / Médecin de famille

5 rue Or Chruga - Ramot Dalet

Tel: 02.586.26.98

Rehavia

Dr Levi Chaoul ▶ Médecin de famille

44 rue Aza

Tel: 02.566.61.94

Talpiyot

Dr Benasouli Roger ▶ Neurologue

2 rue Beitar

Tel: 02.565.42.22

Dr Zerah Marc ▶ Gynécologue

2 rue Beitar

Tel: 02.565.42.22

Zihron Moché

Dr Tobelem Bat-cheva ▶ Médecin de famille

23 rue Rechit Hohma

Tel: 02.624.41.16

Ashdod

City

Dr Vanzelbaum Aaron ▶ Phlébologue

4 rue Habanim

Tel: 08.857.88.88

Dr Halimi Chantal ▶ médecin de famille

93 rue Atsmaout - bureau numéro

305

Tel: 08.866.74.74

Dr Nataf Daniel ▶ médecin de famille

1 avenue Hertsel

Tel: 08.864.25.73

Dalet

Dr Yogev Robert ▶ médecin de famille

8 rue Keren Hayessod

Tel: 08.854.97.77

Dr Ohav Tavor ▶ Othopède

8 rue Keren Hayessod

Tel: 08.854.97.77

Lelouche Stéphane ▶ Podologue

8 rue Keren Hayessod

Tel: 08.854.97.77

Dr Moskovitch Yolanda ▶

Ophtalmologue

8 rue Keren Hayessod

Tel: 08.854.97.77

Hé

Dr Levi Ludovic ▶ médecin de famille

4 rue Even Ezra

Tel: 08.866.12.81

Dr Attar Haim => Médecin de famille

15 rue Harav Nissim

Tel : 08.864.33.44

Youd aleph

Dr Kadosh Laurence ▶ médecin de famille

4 rue Na'hal Lakich

Tel: 08.867.78.21

Youd beth

Dr Elbaz Ilan ▶ médecin de famille

16 rue Chevet Levi

Tel: 08.862.31.00

Netanya

Dr Amselem Vanesa ▶ Médecin de famille

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Adadi Limor Brigitte ▶ Ophtalmologue

34 rue Dizingof - Netanya
Tel: 09.861.48.59

Dr Koskas Daniel ▶ Gastroentérologue

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Pardès Avraham ▶ Cardiologue

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Médina Brigitte ▶ Allergologue

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Kalvari Claude ▶ Pneumologue

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Lelouche Stéphane ▶ Podologue

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33

Dr Tvagenbaum Mihal ▶ Pédiatre

20 rue Smilansky - Netanya
Tel: 09.860.13.33



Les complémentaires santé

Beaucoup de personnes se questionnent sur le fait de payer 28 Nis pour une consultation chez un spécialiste alors qu'ils ont souscrit à une complémentaire santé.

En effet, la complémentaire santé ne vient pas compléter le régime de base mais vient y rajouter des services.

Les complémentaires santé en Israël ne viennent donc pas compléter les failles du régime de base comme en France ; mais ajouter des services qui ne figurent pas dans le " panier santé " fixé par l'état.

Elles viennent donc rajouter des services non pris en charge par l'état comme l'optique, les soins dentaires, les hôpitaux privés etc.

Vous trouverez ci-après un tableau comparatif des garanties regroupant les principales caractéristiques des complémentaires santé " Adif " et " Si " .

Vous trouverez également une présentation de la complémentaire " Zaav " .



Tableau des garanties*

Garanties	Service de base fournit par l'état	Adif	Si
HOSPITALISATION			
Hospitalisation en secteur conventionné	100 %	-	-
Hospitalisation en secteur non conventionné (Opération-Hôpitaux privés)	-	Franchise jusqu'à 15 % - Plafonné à 5450 Nis / acte	Franchise de 100 à 911 Nis
Transport du malade (Ambulance) : - Si le patient est hospitalisé	100 %	-	-
- Si le patient n'est pas hospitalisé	-	50 % du tarif de Magen David Adom	50 % du tarif de Magen David Adom
SOINS COURANTS			
Consultations chez un généraliste (y compris pédiatres et gynécologues)	100 %	-	-
Consultations chez un spécialiste	28 Nis / médecin / trimestre	-	-
Visites à domicile / acte : - en journée	-	180-200 Nis	180-200 Nis
- Après 19h00, quand les centres médicaux sont fermés et jours fériés	-	75 nis	30 Nis
Radiologie, échographie etc.	28 Nis / acte / trimestre	-	-
PHARMACIE			
Médicaments remboursés	Prise en charge jusqu'à 75 % par la Koupat (Holim avec au minimum 14 Nis de participation de l'adhérent / médicament	-	-
Médicaments non remboursés	-	de 25 à 85 %	de 25 à 85 %
OPTIQUE			
Verres et montures / bénéficiaire / dans la chaîne de magasins «Einaym»	-	400 Nis de réduction	400 Nis de réduction
Verres et montures / bénéficiaire / dans la chaîne de magasins «Super Pharm Optic»	-	25 %	30 %
Lentilles de contact / bénéficiaire / dans la chaîne de magasins «Super Pharm Optic»	-	10 %	15 %
Opération des yeux au laser / oeil / bénéficiaire (dans les centres ayant un accord avec la Méouhédet)	-	Participation de 3831 Nis	Participation de 3831 Nis
DENTAIRE			
Traitements d'urgence (radios, pansements provisoires, extraction d'urgence, rescelllement de couronnes)	-	100 %	100 %
Détartrage	-	50 % (limité à 2 fois / an / bénéficiaire)	50 % (limité à 2 fois / an / bénéficiaire)
Caries, dévitalisations, extractions, parodontie, orthodontie	-	Jusqu'à 20 %	Jusqu'à 20 %
Médicaments en relations avec les traitements	-	100 %	100 %
Implants dentaires	-	-	35 % (limité à 4 / an / bénéficiaire)
Soins dentaires pour enfants (0-10 ans)	100 %	-	-
Soins dentaires pour enfants (10-18 ans)	-	-	100 %

* Ces informations vous sont données à titre indicatif et comportent des conditions particulières. La version en Hébreu prime sur celle-ci.

Des brochures complètes consacrées aux complémentaires santé sont disponibles dans tous les centres Méouhédet. Vous pouvez également recevoir ces brochures en français en adressant votre demande à : francophone@meuhedet.co.il

Explication sur la complémentaire santé “ Méouhédet Zaav “

La complémentaire santé “ Méouhédet Zaav “ est une équivalence des “ Prévoyances “ connues en France.

“ Méouhédet Zaav “ intervient en cas d'invalidité de l'adhérent.

Contrairement aux complémentaires santé “ Adif “ et “ Si “, La souscription à la “ Zaav “ est soumise à un questionnaire médical.

En cas d'invalidité l'adhérent aura donc droit à une aide financière couvrant les frais d'un centre spécialisé ou d'une aide à domicile.

► Remboursements pour une personne séjournant dans un centre spécialisé.

Une personne atteinte d'invalidité ayant choisi de séjourner dans un centre spécialisé obtiendra une aide financière allant de 4500 Nis à 7000 Nis / mois en fonction de son âge.

► Aide à domicile et remboursements.

Il existe 3 possibilités au choix:

a) Aide à domicile – Infirmière étrangère.

L'adhérent reçoit une aide à domicile (infirmière étrangère : Philippine etc.) 24h/24, 6jours/7.

L'adhérent recevra une remplaçante 4h/jour lors du congé hebdomadaire de son infirmière.



b) Aide à domicile – Infirmière Israélienne.

Dans le cas d'une aide à domicile par une infirmière Israélienne, l'adhérent recevra une aide à hauteur de 36h/semaine.

c) Aide financière.

L'adhérent a le choix entre recevoir une aide à domicile ou une aide financière.

Dans ce cas, le montant de l'aide varie entre 3000 et 5000 Nis/mois en fonction de l'âge de l'adhérent.



Brochure d'information

Pour toute information:
francophone@meuhedet.co.il

Le service santé des Français

